

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 SEPTEMBRE 2016

Ouverture de la séance à 20h18 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux. Anton Bruni du Murtenbieter et Mélanie Gobet, de la Broye se sont excusés.

Appel : Présents : 28 Excusés : 6 Non excusé : 1

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV de la séance du 21 juin 2016
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentation d'un membre de la Municipalité
- 4) Assermentation de nouveaux membres du conseil communal
- 5) Informations du Président
- 6) Préavis municipal n°5/2016 : Renouvellement des autorisations générales de procéder à des acquisitions, à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers / Autorisation de plaider / Dépense extra budgétaire
- 7) Préavis municipal n°6/2016 : Remplacement de la conduite d'eau potable – Route d'Avenches
- 8) Préavis municipal n°7/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017
- 9) Informations municipales
- 10) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV de la séance du 21 juin 2016

Une petite modification est demandée par Roland Tacheron dans les divers et propositions individuelles. Le PV avec la modification est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation d'un membre de la Municipalité

Adrian Kündig, absent lors de l'installation des autorités le 15.6.2016 dernier, est assermenté par le Président.

4. Assermentation de nouveaux membres du conseil communal

Sandra Laverrière, Jérôme Laverrière et Gilles Krenger absents également le 15.6. 2016 dernier sont assermentés comme membres du conseil communal pour la législature 2016-2021.

5. Informations du Président

Il remercie la secrétaire du conseil pour le travail effectué et le renouvellement de son mandat pour la nouvelle législature. Il propose au conseil de nommer une secrétaire suppléante. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer directement auprès de Sandra Laverrière.

Afin de diminuer les frais d'envoi et d'économiser du papier, il propose aux personnes intéressées de transmettre les documents pour le conseil et les invitations par courrier électronique. Les personnes souhaitant la documentation en version électronique peuvent s'inscrire sur une liste déposée près de l'entrée.

François Cornaz : En traitant les préavis nous pourrions également les projeter sur le beamer.

Stéphanie Tacheron: Pourrait-on recevoir les dates du conseil plus tôt ? Sont-elles annoncées sur le site internet de la commune avant de recevoir l'invitation? *Martine Herrmann* : le prochain conseil aura lieu le 29.11. 2016

Patrick Thévoz procède à la lecture d'une lettre de remerciements de la Halte-Garderie "La Ribambelle" (don des jetons de présence de l'année 2015-2016).

Il rappelle également les règles en vigueur au sein du conseil – prendre la parole en se levant après avoir salué l'assemblée, il rappelle le droit d'initiative des conseillers, etc. Ces informations sont regroupées dans le règlement du conseil communal.

6. Préavis municipal n°5/2016 : Renouvellement des autorisations générales de procéder à des acquisitions, à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers / Autorisation de plaider / Dépense extra budgétaire

Martine Herrmann explique le préavis. Il s'agit d'une délégation de compétence à la Municipalité accordée pour la durée de la législature. Ce procédé se fait dans toutes les communes.

La Commission des finances, par son rapporteur *Roland Tacheron*, estime que le préavis peut être accepté tel que présenté. Il permet un traitement efficace et rapide des affaires courantes de la Municipalité.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

-> De donner à la Municipalité l'autorisation générale de procéder à des acquisitions et des aliénations d'immeubles et des droits réels immobiliers pour la somme de Fr. 50'000.- maximum par cas, charges éventuelles comprises.

-> D'autoriser la Municipalité à plaider

-> De donner un montant de Fr. 50'000.- par cas que la Municipalité peut engager à titre de dépense imprévisible et exceptionnelle.

-> De donner l'autorisation de faire tout ce qui sera requis ou utile pour la légalisation de ces autorisations.

7. Préavis municipal n°6/2016 : Remplacement de la conduite d'eau potable – Route d'Avenches

Christophe Gujer présente le préavis. Le service cantonal des routes a demandé que la Commune fasse une étude d'assainissement du bruit routier pour la RC 601, le trafic journalier dépassant les 3'000 véhicules. Cette étude a montré que nous pouvions diminuer le bruit sur la route en changeant le tapis tout en profitant de subventions qui sont accordées jusqu'au début de l'année 2018. Parallèlement, la conduite d'eau potable datant des années 30 devrait absolument être rénovée. Afin d'éviter d'ouvrir 2x ce tronçon, la Municipalité propose de procéder au remplacement préalable de la conduite. Le changement de cette conduite fait l'objet du préavis.

La commission des finances, par son rapporteur, *Roland Tacheron*, relève que la conduite qui a 80 ans devrait être remplacée rapidement. De plus le tapis doit aussi être changé rapidement pour profiter des subventions. Elle propose de choisir la même entreprise pour ces 2 travaux afin de réaliser d'éventuelles économies. En conclusion elle propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Christophe Gujer : Les travaux à réaliser : la fouille pour la conduite et le nouveau tapis sont indépendants. Idéalement, le revêtement réfectionné suite aux travaux de remplacement de la conduite doit passer un hiver pour qu'il se stabilise avant de procéder à la pose du nouveau revêtement phono-absorbant. L'année suivante on fraise l'enrobé et on ajoute les 3 cm de tapis phono-absorbant par-dessus. *Roland Tacheron* : il faut éviter les désagréments pour les riverains tant que possible. *Cédric Buri* : les travaux auront lieu en 2019 ? *Christophe Gujer* : les travaux de génie civil relatifs à la pose de la nouvelle conduite d'eau seront exécutés cette année encore, le renouvellement de la couche de roulement avec un revêtement phono-absorbant sera réalisé durant l'été 2017.

Sylvain Carrard : les entreprises de génie civil ont carnet plein jusqu'à la fin de l'année. Ne devrait-on pas repousser les travaux à ce printemps pour bénéficier de tarifs plus avantageux ? *Patrick Thévoz* : notre entreprise a également participé à l'appel d'offres, si cette offre avait été déposée au printemps prochain, cela ne modifierait pas le niveau des prix déposés. *Adrian Kündig* : le but est surtout de faire tasser le revêtement durant l'hiver. *Roland Tacheron* : vous avez parlé d'offres à des prix très différents. Attention à ne pas forcément prendre l'offre des moins chers si la qualité ne peut pas être garantie. Il faut prendre des entreprises avec des références. *Thierry Feneyrolles* : Quelles entreprises ont été choisies ? *Christophe Gujer* : Bernasconi Romandie SA à Payerne. *Pascal Heim* : Peut-on chiffrer les retombées positives du tapis phono-absorbant ? *Adrian Kündig* : Nous n'avons pas les chiffres ce soir mais on estime à 3 décibels de moins. Les résultats de l'étude seront montrés au conseil début 2017. *Hans-Jörg Brechbühl* : A-t-on déjà le prix du revêtement ? *Christophe Gujer* : non, il n'est pas dans ce préavis. *Hans-Jörg Brechbühl* : les honoraires du bureau d'ingénieurs-géomètre mandaté ne va-t-il pas exploser ? *Christophe Gujer* : les honoraires du mandataire sont calculés au prorata du chiffre d'affaires. *Heinz Herrmann* : peut-on voir sur le plan quelle partie de la conduite sera remplacée ? *Christophe Gujer* : Depuis le carrefour au centre du village jusqu'à l'ancienne maison Scheidegger en direction d'Avenches (raccordement sur la conduite qui va jusqu'au réservoir comprenant la traversée de route). *Sylvain Carrard* : le tapis sera remplacé sur ce même tronçon ? *Adrian Kündig* : le tapis sera remplacé sur toute la route RC 601 qui traverse le village. *Christine Vetterli* : plusieurs géomètres ont-ils été contactés ? *Christophe Gujer* : le bureau NPPR travaille en dessous des tarifs des ingénieurs du canton de Vaud.

Marc Baehler : le bureau a-t-il tenu compte du raccordement pour le plan de quartier de la gare ?

Christophe Gujer : on le lui le rappellera. *François Cornaz* : toutes les traversées allant chez les privés seront-elles aussi remplacées ? *Christophe Gujer* : oui.

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

-> D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour un montant de Fr. 700'000.-

-> D'octroyer un crédit de Fr. 700'000.- à cet effet

-> De financer ce montant :

- par la trésorerie courante pour un montant de Fr. 500'000

- par la subvention de l'ECA pour un montant de Fr. 69'000.-

- par un emprunt pour un montant de Fr. 131'000 aux meilleures conditions

-> D'amortir l'investissement de Fr. 700'000.- de la manière suivante :

- Amortissement initial, par prélèvement de Fr. 500'000.- sur le fonds de réserve 9280.3

- Par la subvention de l'ECA de Fr. 69'000.-

- Le solde de Fr. 131'000.- sur une période de 30 ans, à raison de Fr. 4'500.- par le compte 810.331, la 1ère fois au budget 2018

-> D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire pour cette réalisation.

8. Préavis municipal n°7/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017

Martine Herrmann présente le préavis. Au vu de la situation financière actuelle de la Commune, une stabilité des taux d'imposition communaux est préconisée.

La commission des finances, par son rapporteur *Roland Tacheron*, propose à la Municipalité de porter l'impôt sur les divertissements à 0%. Il propose toutefois au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Martine Herrmann : Il est vrai qu'aujourd'hui, les événements ayant lieu sur la Commune sont organisés par des sociétés locales ou chapeautés par la CCLT. On ne prélève donc rien sur ces manifestations. Ce point sera discuté pour le prochain arrêté d'imposition (2018).

Le Conseil communal décide à l'unanimité de reconduire l'arrêté d'imposition pour 2017 sans aucune modification par rapport à 2016.

9. Informations municipales

David Aebischer :

- Lors des fouilles pour la salle triple à Avenches, des objets de valeur archéologique encore inédits pour Avenches ont été découverts. Ces objets sont datés de l'an 130 av. J-C.

Adrian Kündig :

- L'offre détaillée pour remplacer les candélabres de la route cantonale par des LED arrive dans le courant de cette semaine.

- Eclairage de la route de la Grève : l'offre du GroupeE nous est parvenue. Elle ne contient pas les travaux de génie civil. Le montant est très élevé. Nous étudions différentes alternatives.

- Comptages de véhicules en mai 2016 : à plusieurs endroits dans le village, le nombre de véhicules par jour et leur vitesse moyenne ont été relevés. Ces comptages aident à savoir s'il faut aménager une route afin que les véhicules roulent moins vite. *Deborah Kaeser* constate que sur la Route Henri Druet, les relevés ont été faits trop loin du panneau de limitation de 50km/h. Les véhicules ont bien le temps de ralentir entre-deux. Les résultats ne reflètent pas forcément la réalité. *Adrian Kündig* a reçu une offre pour mettre des poteaux ralentisseurs en plastique qui se redressent s'ils sont heurtés (90 cm). Ces poteaux vont être disposés à différents endroits, notamment en face du petit magasin où les voitures ont tendance à couper le virage. Le but est de faire des essais dans différents endroits et d'en mesurer l'impact sur le trafic.

Sylvain Carrard : pourquoi ne pas en mettre sur la montée de la route de Villarepos également ? *Adrian*

Kündig : il y a déjà les arbres qui jouent le même rôle mais on peut évaluer la situation. *Sylvain Carrard* : pourrait-on mettre des passages piétons ? *Adrian Kündig* : il n'y a pas assez de trafic et pas assez de piétons qui traverseraient. Le voyer s'y oppose. *Deborah Kaeser* : on apprend à l'école à traverser sur les passages sécurisés et maintenant on les enlève ?? *Loïc Aebischer* : Les vélos ont-ils aussi été intégrés au comptage ?

Adrian Kündig : pas sûr mais je ne crois pas. Les 2-roues motorisés je crois que oui.

Christophe Gujer :

- Mesures de débit dans les hydrantes a été fait. Maintenant ces informations vont être intégrées dans le plan directeur des eaux. *F. Cornaz* : A-t-on réglé le problème discuté lors de la dernière séance ? *Christophe Gujer* : ces données vont être utilisées pour le calcul des pressions.

10. Divers et propositions individuelles

Roland Tacheron : Qu'en est-il de la Marina (préavis n° 4/2016)? Des bruits courent dans le village que la Commune a été déboutée au tribunal. *Martine Herrmann* : Lors du dernier conseil nous étions en attente d'une décision de justice qui nous a été effectivement défavorable. Selon le juge : l'exploitation du port par Marina Port de Faoug SA peut continuer en l'état avec la convention actuelle. Si on veut rentrer dans le capital, c'est au minimum avec 15% mais nous ne serons pas majoritaires et n'aurons pas non plus de parts décisionnelles. Le jugement a été rendu il y a 15 jours. Pour l'instant, on ne peut rien faire de plus que ce qui est inscrit dans la convention. *Roland Tacheron* : Pourrait-on y participer à hauteur de 15% ? *Martine Herrmann* : oui, or dans la convention il n'est pas précisé à quoi se rapportent ces 15% (le capital n'est pas défini actuellement). La convention en l'état est valable jusqu'à 2029.

Christine Vetterli : qu'en est-il du couvert à vélo à l'école et à la gare ? *Martine Herrmann* : le municipal responsable des bâtiments est absent ce soir, il faudra le lui demander directement.

Hans-Jörg Brechbühl : constate que les réponses de la Municipalité sont souvent « on va y réfléchir » et que rien ne se passe. Il déplore un manque de vision à long terme pour le village par la Municipalité. Il souhaiterait également plus de transparence et d'ouverture de leur part. La construction d'un abri à vélo n'est pas une grande affaire et pourrait être entrepris rapidement. Le municipal responsable des bâtiments devrait pouvoir s'en charger dans son dicastère, non ? Aurait-il une charge de travail trop importante à assumer ? Concernant la problématique du parcage des bus scolaires, la solution n'est pas satisfaisante. Ne devrait-on pas confier certains dossiers à des professionnels (entreprises tierces spécialisées) ?

David Aebischer : concernant l'arrêt de bus, en raison des nouveaux bus plus grands, l'arrêt ne peut plus se faire dans le préau de l'école. Le voyer a interdit l'arrêt de bus le long de la route cantonale. Il a donc été décidé de faire l'arrêt devant le bureau communal. Le passage piéton a été supprimé pour assurer la sécurité des élèves. Les maîtresses ont proposés d'enlever les voitures pour permettre au bus de se parquer sur les places devant l'école. Or elles souhaitent d'autres places à proximité de l'école, la place de la gare étant trop loin. Il faudra observer comment se déroulent les prochaines semaines et décider si l'on trace l'arrêt de bus, des lignes et un marquage qui indique le chemin de la classe aux élèves. *Deborah Kaeser* : les maîtresses sont très fâchées car avec cette solution, elles doivent aller chercher leurs élèves à l'arrêt, attendre avec eux le bus (qui a souvent du retard) et voient ainsi leur journée de travail effective amputée d'environ 40' par jour. Elles ont d'ailleurs contacté le secrétaire général de la SPV Yves Froidevaux. De plus, avoir enlevé le passage clouté est une aberration. *Hans-Jörg Brechbühl* : le mieux serait d'arrêter les bus sur les places de parc de l'école. *Sylvain Carrard* : ne serait-ce pas justement le travail d'un bureau d'urbaniste de planifier ce genre d'événement ? On pourrait mandater le bureau venant de s'installer à Faoug pour faire une vraie étude sur ce cas là ? *Cédric Buri* : lorsque les 2 bus sont arrêtés l'un derrière l'autre, c'est une situation dangereuse.

François Cornaz : Comme c'est la première séance de la législature et que nous devons penser au futur, qu'en est-il du plafond d'endettement ? Et merci pour la solution des piquets évoquée par Adrian Kündig précédemment. *Martine Herrmann* : le plafond doit être voté jusqu'au 31.12.16.

Christine Vetterli : qu'en est-il de l'arrêt provisoire des CFF discuté lors du conseil précédent ?

Martine Herrmann : J'ai rencontré Monsieur Niquille, il viendra à la prochaine séance du conseil. On peut d'ores et déjà dire que le S-bahn ne s'arrêtera pas à Faoug pour des raisons techniques. Par contre, le trajet pour aller à Berne sera raccourci car les changements se feront nouvellement à Chiètres.

Jérôme Laverrière : à l'heure actuelle, je ne pourrais pas concilier une charge de municipal avec ma charge professionnelle. Lors de ma participation à la commission de gestion à la fin de la dernière législature, nous nous sommes fait quelques réflexions : ne serait-il pas judicieux d'augmenter le nombre de municipaux à 7 ou même 9 ? *Hans-Jörg Brechbühl* : Autant transférer certains dossiers à des entreprises externes pour vous ôter une certaine charge de travail et rester une Commune indépendante avant de devoir fusionner avec nos voisins car nous n'arrivons plus à assumer la charge et la complexité des tâches qui nous sont confiées. Tout faire soi-même n'est pas possible.

Marc Baehler : Pourrait-on avoir lors d'un prochain conseil un état de situation sur le PGA et les conséquences de la LAT sur ce plan ? *Martine Herrmann* : l'urbaniste que nous avons contacté à ce sujet nous a déclaré : « C'est urgent d'attendre ». L'année repère 2008 prise pour les calculs est en voie d'être changée. Selon le règlement actuel de la LAT : nous avons trop de surfaces à bâtir. Le quartier de la gare qui est une zone verte pourrait régler les problèmes de la LAT. Concernant les rives du lac : un propriétaire faisait obstruction. Le nouveau plan avec un passage derrière les parcelles a été envoyé à Lausanne pour accord.

Sven Zapla : La porte de l'église est fermée à clé (selon l'information à cause de dégâts subis en 2014). Pourrait-on changer cela ? *David Aebischer* : une clé de l'église est à disposition au bureau communal. *Martine Krenger* : la fermeture de l'église ne vient-elle pas d'une directive du conseil de paroisse ? *Thierry Feneyrolles* : Merci pour les aménagements de la plage. Serait-il possible toutefois d'améliorer le petit sentier menant de la plage à la place de jeux ? *Hans-Jörg Brechbühl* : le petit chemin sera amélioré cet automne. *Thierry Feneyrolles* : Pourrait-on indiquer sur le site internet de la commune que les chiens et les grillades sont interdits à la plage de Faoug ? Qu'en est-il de la maisonnette en brique rouge ? *Christophe Gujer* : C'est un local technique pour Pierre-Alain. Il est fermé à clé. *Thierry Feneyrolles* : Comment se fait-il qu'une personne y entrepose sont paddle ? *Pascale Walker* : a bien reçu le tout-ménage du jour concernant le sondage pour le local à matériel de plage. Où pense-t-on le placer ? *Martine Herrmann* : DP19 (anciennement En Verdeau). *Pascale Walker* : Où ont lieu les visites de la gendarmerie ? Ce n'est pas mentionné dans le tout-ménage. *Christophe Gujer* : C'est à la place de la gare. *Pascale Walker* : y a-t-il des restrictions de pompage de l'eau du Chandon au vu de la météo actuelle ? *Christophe Gujer* : non. Toute restriction nous est communiquée directement au bureau. *Deborah Kaeser* : se porte volontaire si une commission pour le parcage des bus scolaires est créée. *Laetita Kohler* : se propose comme secrétaire suppléante. Merci !
Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le 29 novembre prochain et lève la séance à 22h06.



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faoug, septembre 2016

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 29.11.2016.